

MUNICIPALITE

R E P O N S E

à l'interpellation de M. le Conseiller communal
Jean-Pierre Rouyet et consorts au sujet
du Football Club Renens

Renens, le 9 janvier 2009/md

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Le 8 décembre 2008, M. le Conseiller communal Jean-Pierre Rouyet et consorts ont déposé une interpellation ayant pour sujet la situation du Football Club Renens.

La situation du FC Renens est effectivement préoccupante et de manière récurrente depuis plusieurs années, particulièrement au niveau financier. Des changements périodiques au sein du comité, des problèmes d'organisation, d'entretien et de respect des infrastructures, sont régulièrement rapportés à différents membres de la Municipalité ou au personnel de l'Administration.

Au moment de la rédaction de ce rapport, une entrevue a été agendée avec le nouveau Comité du FC Renens.

En l'état actuel de la connaissance du dossier, la Municipalité peut vous donner les informations suivantes. Dès qu'elle sera en possession d'éléments nouveaux, une communication vous sera adressée.

* * * * *

Par rapport aux questions posées par l'interpellateur, la Municipalité donne les réponses suivantes :

1. Quand et dans quelles circonstances, notre Commune a-t-elle accordé un prêt au FC Renens ?

En 2006, face à une situation financière difficile, un premier prêt de Fr. 15'000.-- remboursable sur 15 mois a été octroyé au FC Renens. Ce prêt a été entièrement remboursé.

En 2007, une nouvelle demande de prêt a été faite par le FC Renens à la Municipalité. S'interrogeant sur les raisons de cette requête, la Municipalité a voulu faire le point sur la situation du club. Les différents entretiens qui ont suivi ont montré des lacunes importantes tant au niveau de la gestion financière que de la gestion en général. Le président de l'époque ayant démissionné, un comité intérimaire a été nommé. Un de ses objectifs était de déterminer le montant nécessaire à la poursuite des activités du club, montant qui a été évalué à Fr. 100'000.--.

La Municipalité, soucieuse que les activités sportives notamment en faveur des jeunes ne soient pas interrompues, a dès lors décidé d'octroyer un nouveau prêt au FC Renens en automne 2007.

2. Quel est le statut actuel de ce prêt? Un remboursement est-il convenu et si oui, selon quelle convention?

Ce prêt est un crédit-cadre de Fr. 100'000.-- sans intérêt, remboursable mensuellement selon une convention signée le 29 octobre 2007 entre la Municipalité de Renens et les représentants du FC, les vice-présidents Mme Dénéreaz et M. Bovier, et le caissier, M. Grin.

Le remboursement se fait en 42 acomptes à hauteur de Fr. 1'000.-, du 25 novembre 2007 au 25 avril 2011, représentant un total de Fr. 42'000.--. Aucun retard dans le remboursement n'est actuellement à signaler.

Le solde dû est composé :

- d'une subvention complémentaire pour l'année 2007 de **Fr. 10'000.--** correspondant à un doublement de la subvention octroyée pour la saison 2006-2007 selon le nombre de juniors.
- d'un montant annuel de Fr. 7'000.--, de 2008 à 2011, représentant sur l'entier de la période une somme de Fr. 28'000.--. (Ce montant est basé sur la recette portée au budget 2008 du club relatif à la subvention communale au nombre de juniors. La somme initiale est doublée. Un montant de Fr. 7'000.-- - à vérifier selon le nombre de juniors exact - sera versé à titre de subvention, les autres Fr. 7'000.-- étant porté en déduction de la dette).
- pour le solde, une subvention extraordinaire et exceptionnelle de Fr. 20'000.-- décidée par la Municipalité, permettra de couvrir l'entier de la somme de Fr. 100'000.--.

3. Quel contrôle la Commune peut-elle exercer sur les finances du club et au-delà, sur son fonctionnement ?

Le contrôle que peut exercer la Commune sur les finances du club consiste à exiger, comme pour toutes sociétés et associations subventionnées par la Ville de Renens, des comptes audités par une société fiduciaire reconnue et remis sans délai à la Ville de Renens et à l'assemblée générale au plus tard à fin septembre de chaque année.

Par rapport au fonctionnement, le FC Renens étant constitué en association au sens de l'article 60ss du Code civil suisse, il est considéré comme personne morale ayant une personnalité propre ainsi qu'une capacité juridique. Les moyens de contrôle de la part d'une collectivité publique sont donc très restreints. Des contacts réguliers ont été agendés, conformément à la convention, entre le Chef du service Finances et Cultes et le caissier. Ces rencontres n'ont pas été honorées par les responsables du FC Renens.

4. Comment s'assurer que le subside annuel, basé sur le nombre de juniors, est utilisé à bon escient?

La séparation des comptes entre les juniors et les autres catégories de membres offrirait une meilleure assurance que les subsides accordés aux juniors leur reviennent. Une exigence dans ce sens a été introduite dans la convention, sans résultat à ce jour de la part du FC Renens.

- **Subsidiairement est-il possible de connaître le nombre d'équipes de juniors qui ont terminé le championnat en 2006-2007, 2007-2008 et au premier tour de 2008-2009, avec le nombre de juniors disposant d'une licence correspondant.**

Les informations obtenues sur le nombre de juniors auprès du président de la section juniors sont les suivantes:

- Saison 2006/2007 : 325 juniors au total
- Saison 2007/2008 : 302 juniors au total
- Saison 2008/2009 1er tour : 239 juniors au total

La catégorie juniors E (joueurs nés en 1998 et 1999) a un championnat officiel géré par l'ACVF (Association cantonale vaudoise de football). En principe chaque junior devrait avoir un passeport, mais il peut y avoir un délai d'attente pour l'obtenir.

Les juniors F (2000-2001) peuvent aussi jouer en juniors E selon leur degré de formation.

Des informations détaillées sont à disposition auprès du comité du FC Renens, notamment dans le procès-verbal de l'Assemblée générale.

- **Un petit rapport sur l'évolution de l'école de foot (enfants jusqu'à 7 ans) serait utile pour mesurer l'importance de l'engagement du FC Renens à l'égard des jeunes joueurs locaux.**

L'école de foot comprend principalement les juniors des catégories E et F. Le nombre de jeunes inscrits dans cette section est le suivant:

- Saison 2006/2007 : 140 enfants
- Saison 2007/2008 : 111 enfants
- Saison 2008/2009 1er tour : 87 enfants

Au moment de la rédaction de ce document, une analyse détaillée de l'évolution de l'école de foot dans son ensemble n'était pas disponible auprès du FC Renens.

A noter en particulier l'évolution du football féminin à Renens qui, il y a 10 ans, fut la première section féminine à devenir indépendante et qui compte aujourd'hui 80 joueuses, dont 73 juniors, la première école de football filles en Suisse romande (6 joueuses de 6 à 11 ans), 2 équipes juniors D et B, 2 équipes actives en 3^{ème} ligue dont l'une championne d'automne 08-09, ainsi que 2 joueuses dans les sélections vaudoises M12 et M14.

Comme pour le point précédent, un bilan annuel de ces différentes questions est fait dans le rapport de gestion du club, qui est à disposition.

* * * * *

La Municipalité considère par la présente avoir répondu à l'interpellation de M. le Conseiller communal Jean-Pierre Rouyet et consorts.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

Marianne HUGUENIN (L.S.)

Jean-Daniel LEYVRAZ